

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL
Un Peuple-Un But-Une Foi



Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique



Soixante-dix neuvième Assemblée mondiale de la Santé

DECLARATION DU SENEGAL

Point 12.5	Soins de santé primaires
Document	Documents A79/5
Action attendue	Note du rapport sur les soins de santé primaires
Temps	2 mn
Commission	A

Monsieur le Président,
Distingués délégués,

La délégation du Sénégal souscrit à la déclaration sur les **Soins de santé primaires** faite par la **Namibie** au nom du Groupe africain.

Le Sénégal félicite le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé pour la production du rapport sur les soins de santé primaires et partage pleinement les préoccupations soulevées, notamment la persistance d'un financement insuffisant et d'investissements encore limités dans ce domaine essentiel.

À travers son nouveau référentiel de politiques publiques, l'« Agenda national de Transformation Sénégal 2050 », le Gouvernement ambitionne de bâtir un Sénégal souverain, juste et prospère à l'horizon 2050, en s'appuyant sur une transformation systémique de la gouvernance nationale. Dans ce cadre, les soins de santé primaires constituent le socle fondamental de l'atteinte de la Couverture sanitaire universelle et des Objectifs de Développement durable liés à la santé.

Cet engagement est clairement affirmé dans la Lettre de Politique sectorielle de la santé 2025-2029, qui accorde une importance particulière à la prévention, à la promotion de la santé et au renforcement de la santé communautaire. Depuis plus de quarante ans, le Sénégal s'inscrit dans l'approche des soins de santé primaires,

telle que définie à Alma-Ata en 1978, renforcée notamment par l'Initiative de Bamako et par les réformes institutionnelles visant une meilleure articulation entre l'État et les collectivités territoriales.

Le Plan stratégique national de relance des soins de santé primaires 2024-2028 repose sur six orientations majeures : l'amélioration de l'accès à des services de qualité intégrés, le renforcement de la gouvernance et du leadership sanitaire, la promotion du partenariat et de la multisectorialité, le renforcement de la communication et de l'engagement communautaire, l'amélioration du financement, ainsi que la promotion de la recherche et de l'innovation.

Par ailleurs, le Sénégal a engagé une réforme ambitieuse de la Politique nationale de santé communautaire, visant à placer la communauté au cœur de l'action sanitaire, à renforcer l'équité, l'efficacité et la résilience du système de santé.

Enfin, le Sénégal lance un appel en faveur d'un investissement durable dans les soins de santé primaires, intégré aux politiques publiques, afin de garantir à chaque citoyen le droit à la santé sans risque de ruine financière.

Je vous remercie de votre aimable attention.